

Arrêté 2020-PG-035

**Arrêté portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade
d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2021
Concours externe, concours interne et troisième concours**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2004-218 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu de décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise un concours d'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration », au titre de l'année 2021.

Article 2 : Le nombre de postes est fixé à neuf (9), répartis comme suit :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
3	5	1	9

Article 3 : Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 08 septembre au mercredi 14 octobre 2020.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site internet www.cdg28.fr, par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du pôle « accompagnement vers l'emploi territorial » du Centre de gestion d'Eure-et-Loir pendant les horaires d'ouverture au public (09h00-12h00 et 14h00-16h30 du lundi au jeudi, - 16h00 le vendredi).

Article 4 : La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au jeudi 22 octobre 2020, le cachet de la Poste faisant foi.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site Internet : www.cdg28.fr



Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 21 janvier 2021 dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

Article 5 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 9 juillet 2020,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 15/07/2020
et de la publication le : 15/07/2020

Par déléation,
La directrice générale des services

Céline ROUSSET

